

# ÉCOLOGIE ET LOIS SUR L'ÉNERGIE

---

## LES RIDEAUX D'AIR RÉDUISENT LES PERTES D'ÉNERGIE

Au plus tard depuis les vastes études de l'Office Fédéral de l'Énergie et du Service d'Information Zurichois en Matière d'Énergie en 1999, force est de constater que les rideaux d'air sont utiles écologiquement et économiquement.

Selon la fiche technique «Entrées de bâtiments très fréquentés par le public» publiée conjointement, les rideaux d'air correctement utilisés contribuent à réduire les pertes d'énergie, et ce dans le cas idéal de jusqu'à 50%.

Mais il est extrêmement important d'adapter les rideaux d'air aux conditions-cadre du lieu d'utilisation concerné. Un conseil spécialisé compétent est de ce fait impérativement nécessaire.

---

## LOI SUR L'ÉNERGIE – RÉGLÉE SUR LE PLAN CANTONAL

Au niveau fédéral, la politique énergétique dans le secteur immobilier est réglée par l'article 89 de la constitution fédérale et par l'article 9 de la loi sur l'énergie.

Des deux articles il ressort que la compétence pour la législation dans ce secteur relève des différents cantons.

Une majorité des cantons ne connaît actuellement pas de prescriptions spécifiques liées à l'installation et au fonctionnement des rideaux d'air.

De plus amples renseignements sont dispensés chez nous ou directement par les services d'information en matière d'énergie des différents cantons.